Les femmes en Colombie sont de plus en plus souvent attaquées à cause de leurs efforts pour défendre les droits de l'homme et mettre un terme au conflit et au déplacement dans leur pays.

La violence envers les femmes défenseurs des droits de l'homme est rarement reconnue pour ce qu'elle est : comme faisant partie d'une stratégie délibérée et calculée pour les forcer à renoncer à leurs tentatives pour changer la société, sauver des vies et restaurer la justice. Des rapports récents montrent qu'il y a eu une augmentation sérieuse de l'incidence des cas d'agression à l'encontre du mouvement de défense des droits de l'homme en Colombie et en particulier, contre les femmes défenseurs des droits de l'homme. Ces attaques ont pour objet de faire taire les femmes défenseurs des droits de l'homme, et en tant que telles elles ont un impact profond et contribue à perpétuer le conflit ainsi que le déplacement prolongé dans la mesure où le mouvement des femmes est devenu un acteur déterminant pour le rétablissement des droits de la population déplacée en Colombie, et notamment du droit à la restitution des terres.

Dans leur travail, les femmes défenseurs des droits de l'homme ont souffert de violences sexuelles, d'attaques et de menaces envers elles-mêmes, et également envers leurs enfants, leurs familles et leurs communautés. Ces femmes vivent également, le plus souvent, la désintégration de leur cellule familiale et subissent des reproches ouverts ainsi qu'une stigmatisation sociale pour avoir substitué à leur rôle de mère celui plus large de protectrice des droits de l'homme.

Néanmoins, et malgré cela, en Colombie ce sont souvent les femmes qui prennent l'initiative pour revendiquer la vérité, la justice et des réparations pour les victimes du conflit armé, et notamment la restitution des terres. Le conflit armé interne a déplacé de force plus de 5,2

millions de personnes à travers le pays, dont 80% de femmes et d'enfants, faisant subir à cette population une crise profonde en termes de droits de l'homme. C'est pourquoi, au vu de la faillite de l'État qui n'a pas réussi à apporter une réponse effective à la crise, les femmes qui ont subi des déplacements forcés en Colombie se sont unies et ont combattu avec force – avec le soutien des organisations de femmes consacrées à la défense des droits de l'homme - pour exiger le rétablissement effectif de leurs droits et la restitution de leurs terres accompagnés du plein soutien des garanties nécessaires.

Cette force croissante s'est accompagnée d'une augmentation équivalente des risques d'atteinte à leur vie, leur intégrité, leur sécurité et leur liberté de la part des groupes armés et en particulier des groupes paramilitaires qui ne veulent pas que les femmes s'adressent à l'États pour revendiquer leurs droits et demander la vérité, la justice et la restitution de leurs terres. Le rôle de ces femmes dirigeantes est absolument essentiel à ce processus – et c'est pour cette raison qu'elles sont attaquées.

Il est important de garder à l'esprit que les processus de paix dont le gouvernement a fait la promotion pourraient tout aussi bien générer une résurgence des violations des droits de l'homme dans le pays. Les groupes armés qui opèrent en dehors de la loi et qui ont violé de manière générale et systématique les droits de l'homme de la population civile voudront affaiblir la main des victimes à l'heure d'obtenir des engagements de réparation dans le cadre du processus de paix. Ceci est particulièrement vrai dans une société comme la colombienne, où la société civile a la capacité d'influencer les résultats des négociations politiques et où, comme ici, le conflit et le déplacement ont créé un environnement qui a aidé ou forcé les femmes à s'émanciper. Pour qu'ils aient réellement un effet de prévention du déplacement, les résultats des négociations de paix doivent être durables et répondre non seulement aux demandes des militaires mais aussi aux aspirations de ceux et celles qui ont souffert la violence et le déplacement. Et pour y parvenir, il faut absolument protéger et renforcer la capacité et le pouvoir de négocier de la société civile, et notamment des groupes de femmes et des associations de PDI.

En 2004, la cour constitutionnelle colombienne a examiné l'impact particulier de la guerre et du déplacement forcé sur les femmes et a conclu que la violence commise dans le cadre de la guerre civile en Colombie a eu un impact différencié et plus grave sur les femmes du fait de leur sexe. Avec le nombre d'hommes tués dans le conflit, les rôles au sein des familles ont dû changer, et les femmes – dont beaucoup ont subi la violence, notamment la violence sexuelle et sexiste – ont dû assumer de nouvelles responsabilités domestiques, économiques et sociales. Dans ce contexte, un nombre plus important de femmes a assumé des fonctions de direction au sein des organisations de PDI et dans les mouvements de défense des droits de l'homme, revendiquant la vérité, la justice ainsi que des réparations pour les victimes du conflit.

Le processus qui a renforcé les femmes défenseurs des droits de l'homme leur a permis de comprendre que la défense des droits de l'homme est un droit en soi, protégé par des instruments internationaux légalement contraignants pour la Colombie ; et que l'État doit veiller à fournir les garanties nécessaires pour permettre l'exercice de la défense des droits de l'homme, ce qui implique à la fois des enquêtes promptes et effectives et la prise de mesures efficaces pour démanteler les agents armés du conflit. À l'heure actuelle néanmoins, les risques encourus par les activistes continuent d'augmenter, il n'y a pas eu de progrès au niveau des enquêtes policières ou judiciaires, et les agissements paramilitaires se poursuivent de telle sorte que les défenseurs des droits de l'homme continuent d'être persécutés.

Une protection effective et adéquate des femmes défenseurs des droits de l'homme pourraient contribuer non seulement à renforcer le mouvement des femmes défenseurs mais aussi à renforcer la démocratie et instaurer un État de droit. Cela contribuerait à faire avancer les processus de paix et de réconciliation de telle sorte qu'ils deviennent durables ; le rétablissement des droits de l'homme, de la vérité, de la justice et de la réparation devrait contribuer à prévenir la résurgence du conflit et le déplacement qui l'accompagne.